



## CONFERENCE PUBLIQUE

17 OCTOBRE 2014

### LAICITE ET SYNDICALISME

## LA LOI DEBRE : UNE ATTAQUE CONTRE LA LAICITE

*Contribution de l'Union Départementale des syndicats  
FORCE OUVRIERE d'Indre et Loire.*

*Adresse postale : U.D. FO 37 – La Camusière – 18 rue de l'Oiselet – 37550 Saint Avertin*

Tél. : 02 47 38 54 43 – Télécopie : 02 47 37 91 00

Email : [force.ouvriere37@wanadoo.fr](mailto:force.ouvriere37@wanadoo.fr) ou [udfo37@force-ouvriere.fr](mailto:udfo37@force-ouvriere.fr)

La loi de 1905 sur la Laïcité fut l'une des grandes conquêtes du mouvement ouvrier, qui en cette année venait compléter l'œuvre d'émancipation que la classe ouvrière avait entreprise depuis la Révolution. La loi de 1905 doit beaucoup à la classe ouvrière qui dans son organisation intègre ce principe intangible dans la Charte d'Amiens au même titre que le principe de l'existence de la lutte des classes.

Ainsi la position traditionnelle de la CGT puis celle de la CGT FO maintenant dépositaire de la Charte d'Amiens s'inscrit pleinement dans le soutien à la loi de 1905.

C'est ainsi qu'en 2005, la Confédération FO organisait pour le centenaire de la loi un colloque : Laïcité et syndicalisme qui donna lieu à un recueil introduit de la sorte par Jean Claude MAILLY

*« Révolution ambitieuse, aux enjeux aussi importants que ceux de 1789, dont ils sont un aboutissement, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 Décembre 1905 a été conçue pour faire de la France une République et ce de façon irréversible.*

*L'histoire a largement témoignée de l'âpreté du combat politique mené par ceux qui incarnaient « la mise à l'heure de la modernité de l'Etat » contre les tenants de l'ordre moral.*

*La loi votée, conquête dont on ne prendra la mesure qu'après plusieurs générations et des décennies de sédimentation, renvoie clairement religions et églises dans la sphère privée, émancipant de fait la sphère publique. Le principe de laïcité qui exprime une idée générale est moins perceptible.*

*Il faudra donc du temps pur comprendre qu'en garantissant la liberté de conscience dont l'école publique, gratuite et obligatoire sera la dépositaire, la laïcité a donné tout son sens aux valeurs républicaines dont l'égalité des droits est le facteur clé.*

*Entre laïcité et indépendance, la CGT-Force Ouvrière n'a pas eu à choisir. Les deux appartiennent à cette école de pensée qui refuse les influences, les pressions, le poids des particularismes aujourd'hui de plus en plus envahissant, si l'on en juge par le recul de l'Etat et la domination des marchés financiers qui conduisent au repli identitaire et nourrissent toutes les formes de communautarisme. Celles-ci rencontrent un écho d'autant plus favorable que la précarité progresse, la pauvreté s'étend et l'égalité de droit se dissout dans la somme des inégalités sociales et territoriales imposées par des politiques économiques libérales toujours plus agressives.*

*Pour Force Ouvrière, la défense des droits et garanties des salariés dans le respect du principe d'égalité fonde un combat légitime qu'elle poursuit à travers de la défense d'une République laïque, contestée par les forces du marché.*

*Du point de vue du syndicalisme, la loi de 1905 dite de « séparation des Eglises et de l'Etat » s'inscrit dans la continuité de ce processus législatif autorisant les syndicats à s'organiser librement pour défendre les droits des travailleurs. Ce mouvement s'est poursuivi en 1906 avec l'adoption de la Charte d'Amiens (1906) qui marque l'indépendance du syndicalisme.*

*La laïcité est constitutive de Force Ouvrière et de fait associée à son indépendance il était donc naturel que l'on célèbre le centenaire de la loi de 1905. »*

Dans ce texte et par toutes ses prises de positions, FO témoigne de son attachement à la République Sociale qui s'appuie sur le Service Public, la Protection Sociale et les Conventions Collectives et Statuts nationaux, la Confédération FO accole systématiquement au triptyque républicain : Liberté, Egalité, Fraternité, le vocable laïcité (Voir en annexe). Elle se porte en défense de ses valeurs comme le montre la résolution du CCN en 1959 qui condamnait la future Loi Debré. (Voir en annexe)

ANNEXES

510064

C.G.T. FORCE OUVRIERE  
198, Av. du Maine  
P A R I S

Circulaire N° A - 28

Paris, le 3 Novembre 1951

Objet : Laïcité

AUX UNIONS DEPARTEMENTALES

(en communication aux Fédérations)

Chers Camarades,

Vous avez dû prendre connaissance dans le numéro de "Force Ouvrière" daté du 1er Novembre, du communiqué donné par le Bureau Confédéral le 26 Octobre concernant les propositions reçues des organisations autonomes de l'Enseignement.

La question de l'Enseignement devant faire l'objet d'un examen par le Comité Confédéral National, le Bureau déclarait laisser aux Unions et Fédérations le soin d'apprécier, chacune en ce qui les concerne, l'opportunité de répondre aux propositions faites par les organisations autonomes.

Depuis, celles-ci nous ont précisé que leurs Secrétaires de Sections départementales avaient reçu d'elles le mandat d'entrer en relation avec les Unions Départementales F.O. en les invitant à collecter les signatures recueillies par les militants syndicaux sur le lieu du travail le 9 Novembre. Ces listes de signatures seraient ensuite remises aux Secrétaires des Sections départementales autonomes de l'Enseignement.

Il apparait donc, et nous tenions à vous le signaler, que les organisations autonomes n'entendent pas aller, dans les demandes qu'elles ont pu ou qu'elles pourront vous adresser, au delà de ce qui est exposé ci-dessus.

Il ne parait donc pas qu'il y ait lieu, pour vous, et en tout état de cause, de vous engager dans des actions excédant ces propositions. Ceci, ainsi qu'indiqué par le Bureau Confédéral dans son texte du 26 Octobre, sous réserve de votre propre décision quant à l'opportunité de vous associer à "la journée" du 9 Novembre.

Il nous parait également aller de soi que vous aurez à vous concerter avec les organisations départementales F.O. de l'Enseignement, s'il en est dans votre département, afin que ce soit à elles que vous remettiez les signatures, si tel est leur désir et si vous en décidez la collecte.

Bien cordialement,

Pour le Bureau Confédéral,  
R. BOTHEREAU - Secrétaire Général

5466 36

C.G.T. Force Ouvrière  
198, Av. du Maine  
P A R I S

Circulaire N° - E/42

Paris, le 30 octobre 1959

Objet : Laïcité

AUX FEDERATIONS NATIONALES

AUX UNIONS DEPARTEMENTALES

Chers Camarades,

Le vote de la résolution sur l'enseignement, par le C.C.N., a montré l'attachement de notre organisation à la laïcité de l'Ecole et de l'Etat.

Néanmoins, certains militants s'interrogent - et nous interrogeons - sur la conduite à tenir lors de nouvelles manifestations envisagées pour le mois de Novembre par le Comité National d'action laïque qui groupe, rappelons-le, les cinq organisations suivantes :

- Fédération Nationale des parents d'élèves,
- Fédération Nationale des délégués cantonaux,
- Fédération de l'Education Nationale autonome,
- Syndicat National des Instituteurs,
- Ligue française de l'enseignement.

Nous ne pouvons que rappeler les directives que nous vous avons adressées par circulaire E/12 du 2 juin 1959 où nous vous disions que les organisations Force Ouvrière doivent garder leur entière liberté et ne pas s'engager en tant que telles, dans des manifestations auxquelles elles seraient conviées afin d'éviter une exploitation politique de leur attitude.

Il conviendra de veiller également à ce qu'aucun tract, aucune déclaration, aucun communiqué, ne porte la signature de militants Force Ouvrière à côté de celles de représentants de partis politiques ou de la C.G.T.

En résumé, la défense de l'enseignement public, à quoi notre Comité Confédéral a réservé ainsi que vous le savez une large attention, ne doit, sous aucune forme, permettre à certaines organisations d'exploiter ce qui peut apparaître comme une unité d'action, quelle que soit l'importance de la cause.

Bien cordialement.

Rose ETIENNE  
Secrétaire Confédérale

R. BOTHEREAU  
Secrétaire Général

C.G.T. FORCE OUVRIERE  
198, avenue du Maine  
P A R I S

Paris, le 16 juin 1959

Circulaire N° E-14

Objet : Laïcité

AUX FEDERATIONS NATIONALES  
AUX UNIONS DEPARTEMENTALES

Chers Camarades,

Par la circulaire E-12 du 2 juin, nous vous avons tenus informés de notre entrevue avec le Comité National d'action laïque au cours de laquelle il nous a été précisé formellement que le C.N.A.L. entendait garder la direction et la responsabilité du mouvement de défense de l'école publique.

Nous avons, dans notre circulaire précitée, cité les termes mêmes des recommandations faites par le C.N.A.L. à ses organisations départementales lesquelles insistent sur le fait que les cinq organisations composant le C.N.A.L. doivent toujours et en toute circonstance et en quelque lieu que ce soit garder la direction et la responsabilité du mouvement ainsi que la préparation et l'exécution de l'action.

Malgré ces assurances, nous vous avons recommandé par la circulaire E-12 du 2 juin de veiller à ce que votre organisation ne soit pas engagée en tant que telle dans les manifestations organisées par les Comités Départementaux d'action laïque, afin d'éviter l'exploitation à des fins politiques de notre attitude.

Nous vous confirmons ces recommandations qui répondent à une nécessité.

D'autre part, une délégation du Bureau confédéral a été reçue par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre. Elle lui a fait part du souci de la Confédération de préserver l'école laïque de toute atteinte et elle lui a demandé à connaître les intentions du Gouvernement.

Il convient de rappeler ici que l'offensive vient des Associations de Parents d'Elèves des Ecoles Libres, relayées par l'Association Parlementaire pour la liberté de l'Enseignement, qui réclament du Gouvernement des crédits supplémentaires pour l'Ecole Libre et exigent que satisfaction leur soit donnée avant la fin de l'actuelle session parlementaire.

Notre démarche auprès de la Présidence du Gouvernement a donc eu pour objectif de réclamer le maintien du statu quo et de recueillir des informations desquelles il ressort que le Premier

Ministre a chargé le Ministre de l'Education Nationale de constituer une Commission pour étude des problèmes ainsi posés.

Le Ministre n'a pas encore pour le moment réuni cette Commission. Un assez long délai est donc à prévoir avant que les intentions se précisent ou que des faits nouveaux se dessinent.

L'accueil reçu par la délégation et ces informations nous permettent donc de supposer que le Premier Ministre n'est pas disposé à laisser s'envenimer la querelle, ni se mesurer les forces en présence. Il ne doit pas déposer un projet de loi avant la fin de la présente session parlementaire, avons-nous dit à son représentant.

C'est sur ce point précis : maintien du statu quo que se trouve, de l'avis du Bureau Confédéral, la solution - au moins provisoire - du problème de la défense de la laïcité dans l'enseignement.

Nous portons ces précisions à votre connaissance afin que, tout en restant vigilants, vous ne vous engagiez pas inopportunément dans des manifestations sans rapport avec les objectifs à atteindre et qui ne seraient au fond qu'une forme de l'unité d'action dont les dangers vous sont connus.

Bien cordialement.

Rose ETIENNE  
Secrétaire confédérale

Robert BOTHEREAU  
Secrétaire général

62042

C.G.T. FORCE OUVRIERE

198, Avenue du Maine

P A R I S

-----  
(14°)

Circulaire N° F. 35

Paris, le 22 Septembre 1962.

OBJET : Laïcité,

AUX FEDERATIONS NATIONALES

AUX UNIONS DEPARTEMENTALES

Chers Camarades,

Le Comité National d'Action Laïque (C.N.A.L.)  
composé des organisations suivantes :

- Ligue de l'Enseignement
- Fédérations des Parents d'Elèves
- Fédération de l'Education Nationale
- Syndicat des Instituteurs
- Fédération des Délégués Cantonaux,

a reçu une délégation confédérale, le jeudi 13 septembre, pour l'informer qu'il organisait, du 29 septembre au 13 octobre, une "quinzaine de protestation et d'action" et qu'il souhaitait l'approbation et le soutien de la Confédération FORCE OUVRIERE.

Le Bureau Confédéral a donné son accord sur les objectifs de la quinzaine et sur les modalités et la méthode qui placent la campagne sous la seule responsabilité du C.N.A.L. et de ses Comités Départementaux d'Action Laïque (C.D.A.L.).

Il a été clairement affirmé que toute action de défense laïque particulariste, axée sur d'autres objectifs, devait être écartée et que toute initiative qui ne se situerait pas dans le cadre défini serait repoussée, soit par le C.N.A.L. au niveau national, soit par les C.A.D.L. à l'échelon départemental.

Les responsables des C.D.A.L. vont prendre contact avec vos U.D. et ils vous demanderont de soutenir la campagne. Dès lors que seront respectées les consignes du C.N.A.L. concernant les objectifs, les modalités et la méthode, le Bureau Confédéral vous demande de contribuer, par votre soutien dont il vous reviendra d'apprécier les moyens, au succès de cette quinzaine.

En effet le Bureau Confédéral estime que, compte-tenu des orientations de nos Congrès, la Confédération se doit d'apporter un soutien actif à l'Ecole et de prendre position en faveur de l'Ecole Laïque. Il vous demande d'appuyer la

..2./...

Campagne du C.N.A.L., comme lui-même l'appuie.

Cependant il doit être parfaitement entendu que nos camarades des U.D.F.O., seraient fondés à refuser leur participation ou à rompre leurs engagements s'il leur apparaissait que, dans leur département, certains éléments que le C.N.A.L. peut compter parmi ses militants - ou cégétistes ou autres - entendaient faire de la campagne décidée autre chose que ce qu'il en est convenu, ou s'ils voulaient en tirer avantage à leur profit.

Le soutien, qu'au travers l'initiative du C.N.A.L., nous apportons à l'Ecole Laïque ne peut d'aucune façon servir de prétexte ou de couverture à des manifestations d'unité d'action syndicale auxquelles nous nous refusons en tous lieux et en toutes occasions.

Nous précisons donc que les dispositions prises par le C.N.A.L. sont les suivantes :

I - Contacts avec les Partis et Groupements -

Le C.N.A.L. a pris contacts séparés avec la Ligue des Droits de l'Homme, la S.F.I.O., le P.S.U., le P.C., le Parti Radical, l'U.D.S.R., les Socialistes Indépendants, la C.G.T., la C.G.T.F.O., les Combattants Républicains, les Organisations Philosophiques et Culturelles, l'U.N.E.F.

Toutes ces organisations acceptent que :

- la direction et la responsabilité de la campagne;
- la préparation et l'exécution de l'action

soient assurés par le C.N.A.L. et les C.D.A.L.

II - Modalités de l'action -

A - Journée Nationale de lancement : Samedi 29 septembre.

- 1°) Le jeudi 27 ou le Vendredi 28, le C.D.A.L. prendra l'initiative d'une conférence de presse.
- 2°) Le samedi 29 septembre le MESSAGE du C.N.A.L. sera présenté dans toutes les localités.

Des réunions seront organisées sous la responsabilité d'une Association de base : Amicale laïque, Conseil de parents d'élèves ou, à défaut, délégué cantonal, Enseignants.

Elles comporteront un bref commentaire du Message du C.N.A.L. auquel les participants seront invités à donner leur adhésion.

.../...



B - Pendant la quinzaine.

Tout en restant strictement dans le cadre des directives du C.N.A.L., partout où surgiront des difficultés de rentrée scolaire et s'appuyant sur elles des manifestations seront organisées qui grouperont les parents, les amis de l'école et les représentants des organisations et groupements qui soutiennent la campagne.

C - Journée de Conclusion : 13 octobre.

1°) Sur le plan départemental :

- a) Dans une seconde conférence de presse à laquelle seront conviés les représentants des partis et groupements, les Comités Départementaux d'Action Laïque
- tireront les enseignements de la quinzaine
  - dresseront le bilan des difficultés
  - affirmeront leur volonté d'imposer une politique scolaire conforme aux intérêts de la jeunesse.
- b) Les C.N.A.L. organiseront des délégations auprès des diverses autorités : Préfets, Inspecteurs d'Académie, Maires ...

2°) Sur le plan national :

Le C.N.A.L. tiendra, au cours de la semaine suivante une grande conférence de presse à laquelle il conviera les représentants des organisations qui soutiennent la campagne et des personnalités attachées à l'école publique.

Nous sommes persuadés que, dans le cadre de ces directives, vous aurez à cœur de contribuer au succès de cette quinzaine. Il est essentiel que tous les moyens soient donnés à l'enseignement public pour qu'il puisse faire face à sa mission.

Robert BOTHEREAU.  
Secrétaire général

Pierre GALONI.  
Secrétaire confédéral

Ci-joint le texte du "MESSAGE DU C.N.A.L."

## M E S S A G E   D U   C . N . A . L .

-----

Parents d'élèves, Françaises et Français, l'avenir de nos enfants est en jeu.

Une nouvelle rentrée scolaire vient d'avoir lieu. Elle a été marquée par des difficultés jamais atteintes. C'est pour-quoi le Comité National d'Action Laïque, avec l'accord des groupements et partis qui appuient son action, lance à l'opinion ce nouveau et pressant cri d'alarme.

\*  
\* \*

Alors que tous les enfants de ce pays ont un droit égal à l'instruction et à l'éducation et devraient pouvoir, à tout moment, recevoir gratuitement un enseignement et une formation adaptés aux aptitudes de chacun, nous constatons, en ce domaine vital pour la Nation, la carence inadmissible de l'Etat:

- Des dizaines de milliers d'enfants et d'adolescents qui se pressaient aux portes des établissements d'enseignement public et qui avaient fait la preuve de leur aptitude à en suivre les cours n'ont pu être accueillis, notamment aux niveaux des classes de 6e, de 4e ou de seconde des enseignements de 2e degré et de la première année des Collèges d'Enseignement technique. Dans l'immédiat, ils sont donc privés, contre toute justice, d'un enseignement qu'ils auraient suivi avec profit; et pour l'avenir ils sont frustrés de la place qu'ils eussent mérités dans la Nation.

- Ceux qui ont eu la chance d'être accueillis ont trouvé trop souvent des classes surchargées, des locaux exigus, des chaires sans professeurs ou des maîtres suppléants dont la bonne volonté ne suffit pas toujours.

- Souvent aussi des enfants ont été obligés d'entrer dans tel établissement plutôt que dans tel autre qui aurait pourtant mieux convenu à leurs aptitudes; et de cette contrainte, qui exclut toute véritable orientation, dépendra leur avenir.

- Et il y a surtout le scandale de tant d'adolescents qu'aucun établissement public n'a pu accueillir et qui seront condamnés, contre leur volonté et contre l'intérêt du pays, à une activité professionnelle prématurée ou au danger de la rue.

Cette insuffisance monstrueuse des moyens donnés à l'Enseignement public au moment même où le Pouvoir subventionne largement une école privée concurrente et partisane, va s'aggraver davantage encore au cours des prochaines années et devenir irrémédiable si les Français n'imposent pas leur volonté, tout de suite, et ne font pas en sorte que la Nation, comme c'est son devoir, accueille vraiment, forme et prenne en charge sa jeunesse.

.../...

Tous moyens doivent être donnés à l'Enseignement public pour qu'il puisse faire face à sa mission, et cela implique évidemment dans l'immédiat :

- que le budget de l'Education Nationale soit enfin considéré comme le budget de l'avenir, et que soit engagé tout de suite, au titre des trois prochaines années, un crédit d'au moins 1.200 Milliards;

- que les structures de l'enseignement soient adaptées, sans autres soucis que d'affirmer dans les institutions le droit des jeunes à un développement complet dans l'égalité et la diversité, et de faciliter leur adaptation constante à un monde en pleine évolution; ainsi seront interdites, conformément aux principes dont se réclamait notamment le projet Langevin-Wallon, toute préorientation arbitraire et toute spécialisation hâtive;

- qu'on décide sans plus attendre tout un ensemble de mesures sociales sans lesquelles il ne saurait y avoir de véritable démocratisation de l'enseignement;

- qu'on veuille enfin les moyens d'avoir en nombre et en qualité les maîtres nécessaires et que, rendant son prestige à la fonction enseignante, on ouvre largement les instituts de formation professionnelle dont les Ecoles Normales primaires sont le premier degré jusqu'ici scandaléusement négligé.

\*

\*\*

L'ensemble de ces mesures requiert un immense effort collectif dont le C.N.A.L. est pleinement conscient; mais il s'agit à la fois, après tant de retards accumulés et tant de fautes commises, de préserver pour l'avenir, et dans tous les domaines, les chances de la France; et pour le présent de faire en sorte que ne soit pas compromis irrémédiablement le destin de toute une génération. Le problème de l'école de la Nation est un problème national qui ne saurait être subordonné à aucun autre; et sa solution doit être un des objectifs essentiels et permanents de tout gouvernement soucieux de la vraie grandeur de notre pays.

==--==

## VRAIE ET FAUSSE LAÏCITÉ

par Roger LERDA  
Secrétaire Confédéral F.O.

La constitution de 1958 stipule que la France est une république laïque.

Mais on a l'impression que chacun a, de la laïcité, sa propre conception.

Qu'est-ce donc que la laïcité ?

Relisons cette définition de Lavisse : *"Être laïque ce n'est pas limiter à l'horizon visible la pensée humaine ni interdire à l'homme le rêve et la perpétuelle recherche de Dieu : c'est revendiquer pour la vie présente l'effort du Devoir ; ce n'est pas vouloir violenter, ce n'est pas mépriser les consciences encore détenues dans le charme des vieilles croyances ; ce n'est point haïr telle ou telle église ou toutes les églises ensemble."*

C'est naturellement dans l'enseignement que le principe de la laïcité fut initialement appliqué. Marcel Pagnol dans des pages admirables qu'on ne se lasse jamais de relire, parlant de son père, a dépeint avec beaucoup de charme, de tendresse et d'humour ce type d'enseignant de la III<sup>e</sup> République, façonné par une si scrupuleuse honnêteté intellectuelle et morale que son "anticléricalisme" se bornait en définitive à refuser d'aller à l'église parce qu'il y serait allé en curieux et *"que les gens qui vont dans les églises pour le spectacle et la musique ne respectent pas la foi des autres."* (1)

On se souvient toujours de son maître laïque dont le rayonnement moral et l'autorité reposaient bien plus sur l'enseignement qu'il donnait que sur son militantisme. Se refusant à violenter les consciences, il avait un respect quasi religieux de la pensée en formation de ses élèves. Jamais il n'aurait consenti à les orienter vers autre chose que le besoin d'apprendre, la tolérance et le respect de l'opinion d'autrui. Et si, après l'affreuse tourmente de 1939-1945, l'unité nationale s'est refaite dans la république retrouvée, peut-être le devons-nous essentiellement à ces instituteurs des villes et des campagnes qui surent simplement, avec courage, dévouement et souvent abnégation, apporter aux enfants dont ils avaient la charge, confiance en eux-mêmes et au genre humain.

En vérité ces instituteurs avaient compris et appliqué la "REGLE D'OR" de Jules Ferry qui leur avait dit dans sa lettre ouverte du 17 novembre 1883 : *"Si parfois vous étiez embarrassés pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir. Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre*

./.

connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire : sinon, parlez hardiment, car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse : c'est la sagesse du genre humain, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité. Si étroit que vous semble peut-être un cercle d'action ainsi tracé, faites-vous un devoir d'honneur de n'en jamais sortir, restez en deçà de cette limite plutôt que de vous exposer à la franchir : vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience de l'enfant."

Souventes fois on a essayé de contester cette ligne de conduite de l'enseignant laïque à l'égard des enfants et de leurs parents. Les attaques contre l'école laïque ne sont d'ailleurs pas toujours venues du côté que l'on pense. C'est ainsi que Florimond Bonte écrivait dans "L'Humanité" du 22.6.1931 "L'école de la bourgeoisie qu'elle soit laïque ou religieuse, forme des travailleurs dociles à la domination de leurs exploitants capitalistes."

Le parti communiste se garde bien aujourd'hui d'avoir le même langage. Considère-t-il que le corps enseignant est maintenant assez pénétré de ses théories ? Quoi qu'il en soit, soyons bien persuadés qu'il n'a rien abandonné de sa conception totalitaire. N'oublions pas qu'en URSS suivant les décisions du PC "les instituteurs ont pour devoir de se considérer comme les agents non seulement de l'éducation en général mais aussi de l'éducation communiste".

Remettre en cause la neutralité de l'école, considérer que le maître doit être le porte-parole d'un parti ou d'une secte ce n'est pas ça la laïcité. De même faut-il éviter, sous prétexte de dialogue, de transformer l'école en forum politique.

Léon Bourgeois a eu cette belle définition : "La neutralité de l'Ecole signifie deux choses : tolérance et vérité.

"Tolérance parce que l'Ecole est le lieu où les enfants des familles appartenant à toutes les opinions doivent pouvoir se réunir en paix, voisiner coude à coude pendant les longues heures des mois de l'année sans qu'aucun germe de division n'y soit semé par le maître.

"Tolérance parce qu'il faut que chacun des petits enfants, plus tard un citoyen, apprenne à respecter la bonne foi, la sincérité chez celui qui sera peut-être son adversaire, mais qui, étant son adversaire, n'en reste pas moins son concitoyen.

*"Tolérance parce que la vérité est chose difficile à atteindre, parce qu'il faut avoir un grand orgueil ou une grande ignorance pour s'imaginer qu'on possède toute la vérité. Il faut être réservé, modeste et sincère devant ce que croit le voisin et devant la vérité dont il croit être le possesseur lui-même.*

*"Tolérance parce que c'est la dignité de la conscience qui la commande : parce que l'intolérant marque par là même qu'il craint véritablement la vérité contraire à celle qu'il croit posséder."*

Quant au rôle de l'enseignant, j'emprunterai cette citation à Guy Mollet, alors Secrétaire Général du Parti Socialiste SFIO, qui fut enseignant lui-même et qui déclarait en 1951 : *"Je ne pense pas que l'on soit laïque quant, abusant de la mission qui leur a été confiée, des éducateurs prétendent imposer aux enfants telle ou telle conception politique."*

Cela est dans le droit fil de la pensée de Jaurès qui, dans son discours à la Chambre des Députés le 12 janvier 1910 proclamait : *"Le jour où des socialistes pourraient fonder des écoles, je considère que le devoir de l'instituteur serait, si je puis dire, de ne pas prononcer devant les enfants le mot même de socialisme. S'il est socialiste, s'il l'est vraiment, c'est que la liberté de sa pensée, appliquée à une information exacte et étendue, l'a conduit au socialisme : et le seul chemin par où on pourrait y conduire des enfants ou des jeunes gens, ce serait de leur apprendre la même liberté de réflexion."*

Et Jean Jaurès affirmait avec vigueur : *"L'éducateur qui prétendrait façonner celui qu'il élève ne ferait de lui qu'un esprit de serf."* Jean Jaurès qui fut professeur agrégé de philosophie au Lycée d'Albi, puis maître de conférences à la Faculté de Toulouse, nous apprend encore que *"la conscience n'est libre que quand la raison est libre : et la raison n'est libre que lorsqu'elle est exercée en tous sens : la comprimer avant qu'elle soit adulte et maîtresse de soi, sous une forme excessive, sous un dogme impérieux pour qui la libre discussion est un scandale, c'est l'asservir (...)"*. *"La liberté souveraine de l'esprit, c'est qu'aucune puissance intérieure ou extérieure aucun pouvoir et aucun dogme ne doit limiter le perpétuel effort et la perpétuelle recherche de la race humaine."* Cela c'est le contraire d'une instruction orientée dans un but politique, soit sous forme de textes, soit sous forme de commentaires.

Que l'on me fasse grâce de ne pas souligner à nouveau les erreurs commises par certains enseignants du public qui confondent école et forum politique. N'a-t-on pas vu également des cours sur le syndicalisme où FO était absente ? En vérité, il ne s'agit pas là de maîtres laïques puisque leur opinion prime sur leur enseignement. Tout cela, n'en doutons pas, porte un grave préjudice à l'enseignement public.

./.

Mais j'ai aussi la nette impression que, pour certains, la laïcité est encore considérée comme une idéologie athée alors qu'elle est l'expression du complet respect des opinions et confessions d'autrui et de la recherche, non pas d'une vérité (s'il ne devait y avoir qu'une vérité dans le monde, il n'y aurait pas de liberté), mais d'un enseignement purement objectif, basé sur la connaissance scientifique du moment - ce qui suppose une absence totale de parti pris car, que découvrira la science demain ? Il faut donc que la laïcité permette à l'enfant, non pas d'apprendre à travers des dogmes -quels qu'ils soient- mais d'apprendre à apprendre ; il faut aiguïser en lui la passion de la connaissance, l'esprit critique (en répudiant l'esprit de critique) et aussi lui inculquer le respect de soi et des autres.

Comme l'écrivait Jules Ferry, l'enseignant est : *"L'auxiliaire et, à certains égards, le suppléant"* des parents. Mais il *"n'est point l'apôtre d'un nouvel évangile"*. S'il doit donc enseigner les principes de la morale commune, il n'a pas le droit de porter jugement sur des sentiments religieux et de profiter de la confiance de l'élève pour l'amener à penser politiquement comme lui.

En fait, cette laïcité traditionnelle, telle que je l'ai connue et vécue est, en elle-même, un principe moral. Elève de la "laïque" j'ai eu des enseignants qui croyaient, d'autres qui ne croyaient pas, d'autres qui étaient agnostiques, d'autres qui étaient adhérents d'un parti, d'autres qui ne l'étaient pas. Aucun, dans son enseignement, ne m'a "formé" autrement que pour devenir un homme libre. Et ils m'ont enseigné encore plus que la tolérance : ils m'ont appris aussi le respect d'autrui.

Et c'est parce qu'en définitive nous avons eu cette grande passion du respect des autres que nous avons créé la Confédération FO.

Puissent les générations qui viennent conserver intact cet héritage que nous avons reçu nous-mêmes de nos anciens. Dans le monde tourmenté que nous traversons -et que sera-t-il demain ?- il s'agit là, je le crois profondément, de la condition indispensable à toute évolution pour le progrès moral inséparable du progrès scientifique et technique.

18 avril 1984.

(1) - "Le château de ma mère" (Livre de Poche).



*Blondel*

# **SERVICE DE PRESSE**

**DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE**  
198, avenue du Maine 75680 PARIS Cedex 14 - Tél. : 539.22.03

## COMMUNIQUE

**FORCE OUVRIERE : LA C.G.T. PORTE ATTEINTE A LA LAICITE**  
-----

*Aujourd'hui la C.G.T. conviait les journalistes à une conférence de Presse sur l'enseignement. L'invitation précisait que cette réunion se tiendrait dans le parloir du lycée Jacques DECOURS à PARIS;*

*La Confédération FORCE OUVRIERE estime que l'organisation d'une telle manifestation, dans des locaux scolaires, aurait constitué une atteinte grave au principe même de la laïcité. L'enseignement public se fonde sur le respect de la diversité des opinions. Cette attitude ne saurait faire tolérer qu'une organisation qu'elle soit syndicale, politique ou religieuse mette en cause ce principe républicain.*

*FORCE OUVRIERE se félicite que le Chef d'établissement ait refusé un tel précédent.*

PARIS, le 15 Octobre 1980

--000--





## ***SERVICE DE PRESSE***

DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIÈRE

141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14

Tél: 01 40 52 84 70 - Fax: 01 40 52 84 71

### COMMUNIQUE

#### LAICITE

Fondamentalement attachée aux valeurs républicaines, à leur mise en œuvre et à leur respect, la CGT-Force Ouvrière a commémoré, en mars 2005, lors d'un colloque au Conseil Economique et Social, le centenaire de la loi de 1905.

Pour la CGT-FO, la laïcité est un des garants fondamentaux de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Fidèle par ailleurs à l'indépendance syndicale, la CGT-FO sans être coorganisatrice de la manifestation du 10 décembre 2005 à l'initiative de plusieurs associations, mais elle appelle ses militants et adhérents, en tant que citoyens libres de leurs engagements personnels, à participer à cette manifestation.

Paris, le 24 octobre 2005



## **SERVICE DE PRESSE**

DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIÈRE  
141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14  
Tél: 01 40 52 84 70 - Fax: 01 40 52 84 71

### **COMMUNIQUE**

#### **Laïcité : le temps est venu d'appliquer pleinement la Loi de 1905**

A l'heure de la remise du rapport de la Commission STASI au Président de la République, la CGT- Force Ouvrière considère nécessaire de conforter le principe de laïcité dans ce qu'il fut et dans ce qu'il doit être : un symbole de la liberté de conscience et non sa forme répressive comme l'invoquent les partisans du retour aux particularismes religieux, ethniques ou régionaux.

Pour Force Ouvrière, aménager ou renégocier ce fondement de nos valeurs sociales et de l'intégration, conduirait inévitablement à son affaiblissement et à la montée des communautarismes.

De fait, il suffit d'abroger les dispositions de la loi JOSPIN (*art. 10 de la Loi de 1989*) source de l'expression des convictions religieuses et du transfert des responsabilités sur le corps enseignant aujourd'hui, des élus et des syndicats, demain.

Enfin, défendre la laïcité institutionnelle comme facteur d'intégration exige, pour Force Ouvrière, de revenir sur la théorie économique libérale qui favorise l'enrichissement d'une minorité et permet à toutes les influences identitaires de prospérer au détriment de l'émancipation des individus.

Paris, le 11 Décembre 2003

Marie-Suzie PUNGIER

Cette notion de laïcité se fonde dans la définition même de la République pour FO. Si l'égalité est la valeur cardinale qui conditionne le plein exercice de la liberté et de la fraternité, elle entraîne aussi et par conséquence la notion de laïcité. Beaucoup cherchent à donner un sens particulier à la loi de 1905, mais du point de vue du citoyen, ce n'est pas simplement le respect de la liberté de conscience religieuse ou non, c'est surtout et enfin le droit de ne pas croire en quelques philosophies ou religions qui jadis furent imposées par l'Etat. Dans le cadre républicain qui est (ou était le nôtre si l'on veut être plus exact et précis la république est depuis dévoyée et vidée de sa substance), le grand apport de la loi de 1905 se retrouve à l'intérieur même de la construction du service Public. FO est extrêmement attachée au Service Public, c'est le bien de ceux qui n'ont rien, tout comme notre attachement aux valeurs créatrices de la Sécurité Sociale, « cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins ».

La désacralisation de l'enseignement à ce titre fût donc du point de vue républicain et des personnels une avancée sociale extrêmement importante. La loi Debré dans ce qu'elle assimile l'enseignement privé à un service public républicain porte en elle les germes de toutes les attaques qui se concentrent à la fois sur l'école mais aussi sur les personnels via leur statut. D'où les prises de positions de FO depuis ces 30 dernières années, la situation de la chose républicaine se dégrade sans cesse, de décentralisation en contre réformes successives.

C'est pour FO quelque chose de très clair et que nous ne cessons de dénoncer et de combattre.

Le principal Service Public c'est l'Education Nationale. Il n'est pas étonnant qu'il soit le plus attaqué et bien souvent comme durant l'année 2013, sous couvert de laïcité positive, ouverte, tolérante...ce sont d'autres visées qui sont réellement portées. Pour FO, la laïcité c'est la Laïcité, elle n'a pas à être positive ou tout autre qualificatif qui ne servirait qu'à la dénaturer.

Ainsi en 2013, le Ministre Peillon avait tenu à diffuser dans les écoles « sa charte de Laïcité » dont le but affiché est d'expliciter les notions de laïcité et de république.

A cette occasion la FNEC FP FO avait avec la FNLP corédigé et cosigné une communication pour rappeler en 1<sup>er</sup> lieu à l'Etat, via son gouvernement, que surtout avant d'être exploité la laïcité devait commencer par être appliquée par l'Etat.

Bien loin s'en faut S'en fait cette charte Peillon en ne réaffirmant pas la référence de la loi de 1905 et en maintenant tous les dispositifs précédents de la loi Jospin en matière de droit d'expression des élèves, laissant les choses en l'état et la porte continuait d'être ouverte aux signes religieux. Cette charte devait préfigurer à l'introduction des nouveaux rythmes scolaires, qui permettent aujourd'hui partout en France à diverses associations de diverses obédiences d'intervenir dans le cadre de l'Education Nationale et en totale contradiction avec la loi de 1905.

A cette occasion nous rappelons la position traditionnelle des laïcs, positions que nous maintenons toujours, à savoir « fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée ». Cette charte n'avait pas pour but de remettre en cause toutes les lois antilaïques adoptés par les gouvernements de gauche ou de droite, mais bien à préparer encore un peu plus le terrain à un grand service public unifié d'enseignement prôné dès 1983 par Savary.

Dans le département 37, FO a pris position contre les centres d'examen du BAC dans les Lycées privés d'une part et contre la fermeture des collèges publics qui on le voit aujourd'hui se fait à l'avantage du secteur privé confessionnel catholique à Tours. (Voir différents articles de presse NR 37)

Aujourd'hui, en 2014, la loi de refondation de l'école alliée à l'acte III de décentralisation risque de porter un coup fatal à l'école publique, républicaine et laïque.

C'est une sorte de machine infernale qui s'appuyant sur la dislocation de l'unicité, l'indivisibilité de la République, dans un ensemble de vastes régions, remettrait inexorablement en cause le caractère national de l'enseignement, des statuts des personnels en les plaçant sous l'autorité directe et normative de ces régions.

Déjà la mise en œuvre de la territorialisation de l'école avec le PET (Projet Educatif Territorial) on le sait au vu des éléments qui nous remontent, fait intervenir des associations au caractère laïc très discutable d'une part, mais néanmoins financés par des deniers publics via les municipalités (collectivités territoriales) d'autre part et tout cela en lieu et place de fonctionnaires de l'Education Nationale. Quand ce n'est pas directement financé par les parents eux-mêmes, pour des activités inexistantes.

Du point de vue de notre organisation syndicale, et pour les salariés que nous représentons et en dehors de toute vision sociétale, nous considérons que la remise en cause des principes républicains et de la laïcité, fait peser une grave menace sur les acquis de la classe ouvrière, tout l'héritage issu du rapport de force que la classe ouvrière a su construire et imposer, doit être remis en cause pour être livré à l'appétit des spéculateurs et de la finance, pour cela depuis 2008 et la crise économique, pour nos gouvernements quels qu'ils soient, il faut faire sauter tous les digues qui protégeaient certains pans de l'activité de notre pays.

Pour se faire, comme à son habitude, et faire avaliser les contre-réformes successives, l'Etat cherche à associer, à s'adjoindre les organisations syndicales. Pour la CGT-FO, parce que nous restons libres et indépendants, parce que notre ligne de conduite c'est la Charte d'Amiens et que notre seul intérêt c'est la défense des intérêts particuliers matériels et moraux des salariés, nous ne serons pas de ceux qui accompagnent.

Nous resterons fidèles à nos positions qui n'ont pas varié au gré des gouvernements et qui n'ont pas renié notre engagement à lutter contre ces lois antilaïques, antirépublicaines.

Aujourd'hui en cette fin d'année 2014 certains encouragent et se félicitent de l'éclatement de la République, l'UD FO 37 revendique son attachement indéfectible à la Liberté, l'égalité, la Fraternité et la Laïcité, l'UD FO 37 considère que les politiques d'austérité, de remise en cause du socle républicain sont socialement, économiquement et démocratiquement suicidaires comme le martèle notre Confédération.

~~Dans ce cadre nous soutiendrons toutes initiatives visant à préserver cet idéal républicain, dans le domaine qui est le nôtre bien entendu, comme nous avons pris notre responsabilité en 1969 lors du référendum de De Gaulle où le NON prôné et soutenu par FO l'avait emporté.~~

Aujourd'hui le pacte de responsabilité, l'acte III de la décentralisation, la réforme Peillon ainsi que toutes les contre-réformes qui conduisent à un recul de la notion d'égalité, toutes ces politiques s'attaquent in fine aux acquis de la classe ouvrière, c'est pourquoi avec la Confédération, nous considérons que défendre la République c'est défendre les services publics.

La Laïcité est ce qui garantit la neutralité du Service Public, elle protège aussi le fonctionnaire et l'utilisateur. Remettre en cause cette laïcité, par touches successives au gré des lois antilaïques, c'est au fond, au bout du bout demain instaurer la concurrence « libre et non faussée » entre salariés (dumping social) et entre citoyens (communautarisme, repli sur soi, régionalisme).

C'est demain pour l'école, former des salariés et non plus des citoyens éclairés.

Alors parce que attachés à la République sociale, nous le sommes et nous le resterons, à FORCE OUVRIERE nous soutenons le mouvement pour l'abrogation de la loi DEBRE et des autres qui en découlent.

\*\*\*\*\*